

D

Déclaration en matière de stratégie Erasmus

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints.

Langue originale [FR]

L'Etablissement vise à favoriser la mobilité des étudiants vers des entreprises européennes dans lesquelles ils pourront pratiquer les langues anglaise, allemande, italienne et espagnol. Langues enseignées au sein de l'Etablissement.

la fusion des deux établissements opérée en septembre 2014 permettra de viser un public étudiant et personnels plus large puisque, jusqu'alors, un seul établissement (le Lycée LAFFEMAS) était détenteur de la charte ERASMUS.

L'objectif est l'amélioration des compétences linguistiques orales et écrites des étudiants. Mais également le développement de compétences professionnelles en lien avec les diplômes de l'Etablissement (BTS).

Les stages sont l'occasion pour les étudiants de s'imprégner d'une culture autre que la leur. Ainsi que de pratiques professionnelles propres à la culture des entreprises étrangères.

L'Etablissement, par les différents stages effectués par ses étudiants, a pu constituer un vivier d'entreprises étrangères susceptibles d'accueillir les prochaines mobilités. Un fichier de ces entreprises est mis à jour par les collègues enseignants afin de faciliter la recherche de stages des étudiants.

L'Etablissement a pour objectif de développer la culture "mobilité internationale" auprès de l'ensemble de ses étudiants et ses personnels. Pour le moment, et principalement, seuls les étudiants de BTS Assistant Manager profitent des mobilités. L'Etablissement souhaiterait développer les mobilités pour les autres filières.

Le bassin de recrutement de notre Etablissement correspond à des CSP peu favorisées pour lesquelles l'aide du projet ERASMUS est indispensable dans la réalisation d'une mobilité.

Un autre objectif de l'Etablissement est la promotion de la mobilité des personnels enseignants et administratifs afin de favoriser les volontés de mobilité des étudiants. Plus globalement, cela permettra de faciliter les contacts avec les partenaires étrangers et d'impulser un esprit de mobilité internationale auprès de nos BTS.

Dès que cette étape sera franchie, les équipes seront plus à même de conclure des coopérations européennes.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer.

Langue originale [FR]

Pour le moment, l'objectif est de former les personnels de l'Etablissement afin de pouvoir être capable de mener des projets de coopérations européennes et internationales.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser.

Langue originale [FR]

1 – Augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs :

Le programme ERASMUS+ va permettre à nos étudiants d'acquérir des compétences et donc d'augmenter leur qualification pour une meilleure intégration dans le monde du travail. Notamment par la maîtrise d'une voire deux langues étrangères.

2 – Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur :

Notre participation au programme nous permettra d'avoir des formations adaptées aux exigences en perpétuelle évolution du marché de l'emploi européen. Les enseignants amélioreront leurs enseignants, notamment par la participation aux mobilités.

3 – Relever la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale :

La coopération internationale permettra aux enseignants et aux personnels d'enrichir leurs pratiques à la vue des expériences menées dans le cadre du programme ERASMUS+ par les établissements partenaires.

4 – Faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional :

L'expérience acquise par nos étudiants à l'étranger leur permettra de mettre à disposition des entreprises régionales des compétences permettant d'enrichir leurs pratiques.

5 – Améliorer la gouvernance et le financement :

Le financement du programme ERASMUS+ est indispensable à l'Etablissement pour promouvoir ses objectifs.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)